

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-000551

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **10705**

Société :

**R.A.M**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

**HILAL**

**SANAYA 88390**

Date de naissance :

Adresse :

**SHILAL à Royalairmaroc.com**

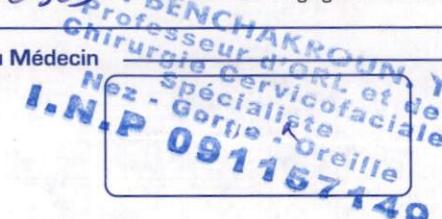
Tél. : **0664860909**

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : **HACHAMI Mohamed TAHA** Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

**Le son Tymorale de l'oreille nez gat**

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

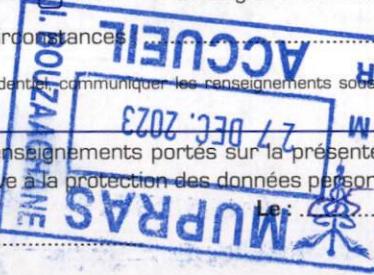
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

**casa**

Date : **12/01/2013**

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/12/2013	Van de tauf FN 215041/2013	4000,-		K DR. Abdine ELHAIBA Anesthésiste Réanimateur Clinique Mers - Sultan CLINIQUE MERS SULTAN EXECUTION DES ORDONNANCES 64, Rue Omar El Idrissi Casablanca 1 Montant de la facture 27 72 72 Tél. 0522 27 72 72

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

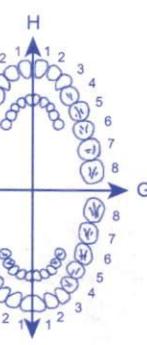
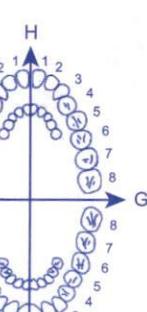
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Benchakroun Youssef  
Professeur d'O.R.L.  
et chirurgie cervico - facial  
Spécialiste : Nez - Gorge- Oreille

الدكتور يوسف بنشردون  
أستاذ بكلية الطب  
إخلاصي في أمراض  
الأنف، الأنف و المخجرة

Casablanca, le :

01 DEC 2023

Le jeune Hachami  
Mohamed Taha

Le nez Tumoral  
Le l'ail gauche der  
Nez  
C.P.A

Dr. BENCHAKROUN Y.  
Professeur d'O.R.L et de  
Chirurgie cervico-faciale  
Spécialiste : Nez - Gorge- Oreille  
06 66 82 41 70  
05 22 86 38 76

Dr Benchakroun Youssef  
Professeur d'O.R.L  
et chirurgie cervico - facial  
Spécialiste : Nez - Gorge- Oreille

الدكتور يوسف بنشرورن  
أستاذ بكلية الطب  
إختصاصي في أمراض  
الأنف، الأنف و المخجرة

Casablanca, le :

5/12/2023

Le jeune Hacham  
Mohamed Taha

Personne Tuncral  
docteur de la Nez

gauche

Dr. BENCHAKROUN. Y  
Professeur d'O.R.L et de  
chirurgie cervico-faciale  
Nez - Gorge - Oreille  
I.N.P. 091 157 149

Dr. BENCHAKROUN. Y  
Professeur d'O.R.L et de  
chirurgie cervico-faciale  
Nez - Gorge - Oreille  
I.N.P. 091 157 149

P. O. T. C. L. L. A. E

Dr Benchakroun Youssef  
Professeur d'O.R.L  
et chirurgie cervico - facial  
Spécialiste : Nez - Gorge- Oreille

الدكتور يوسف بنشرورن  
أستاذ بكلية الطب  
إختصاصي في أمراض  
الأنف، الأنف، الأنف و الحنجرة

Casablanca, le : 5/12/203

le jeune Hachami Mohamed  
Taha

lesion Tumorale de l'aile  
du Nez gauche.

- premedication + Anesthésie  
loco régionale à la Xylocaïne  
à 1%.

- Resection large de la lesion  
Tumorale de l'aile du  
nez gauche de 1cm de large  
et 1cm de longueur.

- exérèse complète
- Rapprochement des bords de la lésion et sutures au Vicryl 5/0 sèche.
- piéce en voie à l'histologie
- paupier compressif
- couverture cutanée lâche

~~Dr. BENCHAKROUN. Y  
Professeur Généraliste et de  
Chirurgie Spécialiste de l'oreille  
Nez, Gorge~~

~~I-N-P 091 457 749~~

~~Dr. BENCHAKROUN. Y  
Professeur Généraliste et de  
Chirurgie Spécialiste de l'oreille  
Nez, Gorge~~

~~I-N-P 091 457 749~~



**F A C T U R E**

N° **15 021** / 2023 du **07/12/2023**

Nom patient	<b>HACHAMI MOHAMED TAHAA</b>	Entrée 05/12/2023	Sortie 05/12/2023
Prise en charge	<b>PAYANT</b>		

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
<i>PRESTATIONS INTERNES</i>				
<b>FORFAIT K50</b>	<b>1,00</b>	<b>K50</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
<b>Total</b>			<b>Sous-Total</b>	<b>4 000,00</b>
				<b>4 000,00</b>

<i>Arrêtée la présente facture à la somme de :</i> <b>QUATRE MILLE DIRHAMS</b>	<b>Total général</b>	<b>4 000,00</b>

Encaissements		Carte Bq	Total encaissé	Solde
		<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>

CLINIQUE MERS SULTAN  
64, Rue Omar El Idrissi  
Casablanca 1  
Tél: 05 22 27 72 72



BILLET DE SORTIE

Nom du patient : **HACHAMI MOHAMED TAHAA**

Chambre : **NA**

Médecin traitant **BENCHEKROUNE**

Prise en charge **PAYANT**

Date entrée **05/12/2023**

Date sortie **05/12/2023 12:18**

Le caissier

L'infirmier

Le major

Billet de sortie établi par : **HOUDA**

07/12/2023 08:57

23L051101

CLINIQUE MERS SULTAN  
64, Rue Omar El Idrissi  
Casablanca 1  
Tél: 05 22 27 72 72